



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :
D_2026_4_2

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Objet : Election du Maire

L' an deux mille vingt six, le samedi 28 mars à 10 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de TORSAC (1), sous la présidence de Monsieur GEOFFROY René, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du nouveau maire.

(1) Le lieu de cette séance d'installation du nouveau conseil municipal a été modifié exceptionnellement pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, car le public attendu est plus nombreux que pour les autres réunions du conseil.

Date de convocation du : 23 Mars 2026

Présents : PERONNAUD Thierry, NAUZIN Caroline, GEOFFROY René, HENRI Audrey, GUILBAUD Francis, VIAIRON Blaise, VIRATELLE Laurent, HOWE Elisabeth, TRAINAUD Stéphane, ROUSSEAU Patricia, RICHARD Malika, BENETEAU Laurent, CHEVALIER Luc, BLIN Delphine, ADAM Olivier

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Malika RICHARD

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Considérant que Madame Delphine BLIN et Monsieur Blaise VIAIRON sont désignés assesseurs du bureau de vote.
Considérant que Messieurs Thierry PERONNAUD et Laurent BENETEAU déclarent être candidats au poste de Maire.

A l'appel de leur nom, chacun des conseillers a déposé son bulletin de vote dans le réceptacle prévu à cet effet.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Thierry PERONNAUD a obtenu 11 voix.

Monsieur Laurent BENETEAU a obtenu 3 voix.

A la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Thierry PERONNAUD est proclamé Maire, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 1

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
René GEOFFROY

Emis le 28/03/2026, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le - 7 AVR. 2026
Affiché le.....

